



RÈGLEMENT DE L'ÉVEN TRAIL 2025

Article 1. Charte du trailier

Amis coureurs :

- Prenez conscience que le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible,
- Respectez la faune et la flore : ne jetez pas bouteilles et autres sachets de barres énergétiques usagés sur le sol et ne criez pas intempestivement,
- Respectez le balisage, seul garant de votre bonne orientation,
- Respectez les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu,
- L'organisation n'est nullement responsable des vêtements et objets personnels des coureurs laissés sur les stands de ravitaillement,
- Respectez l'intégralité du règlement 2025,
- Venez en aide à un concurrent en situation dangereuse,
- La population locale vous accueille, remerciez-là : un sourire et un petit bonjour suffisent.

Amis Accompagnateurs :

- Respectez les zones autorisées au public,
- Ecoutez les indications des signaleurs,
- Pensez que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes,
- Soutenez tous les trailiers : la valeur de l'encouragement ne doit pas être en relation avec la valeur du coureur,
- Respectez les bénévoles : n'oubliez pas qu'ils sont là avant tout pour les trailiers,
- Regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés,
- Ne fumez pas sur les zones de ravitaillement,
- Roulez doucement sur la route : la course est longue et les possibilités de voir les coureurs sont nombreuses.

Article 2. Organisation

Cette manifestation sportive intitulée « **Even'Trail** » est organisée par l'association « **TOURS'N AVENTURE** », association sans but lucratif, déclarée à la Préfecture de Tours.

Article 3. Matériel obligatoire et conseillé

Le matériel obligatoire est le suivant :

- le dossard propre à chaque coureur porté de façon visible et dans son intégralité,
- la puce informatique propre à chaque dossard et chaque coureur,
- un gobelet ou éco-tasse pour les ravitaillements,
- une réserve en eau (et/ou boisson énergétique) au minimum de 0,5 litre pour le 25km.
- une lampe frontale ou ventrale pour les courses nocturnes du samedi 8 novembre

Le matériel conseillé est le suivant :

- une réserve en eau (et/ou boisson énergétique) pour les différents parcours,
- une couverture se survie,
- un téléphone portable.



Article 4. Départ – Arrivée

Départ :

Pour les courses du **Samedi 8 novembre 2025**, il sera donné à la salle des Fêtes de Tauxigny à

- **19h** pour le trail "Trail & Rock" (13.3km)
- **19h** pour le trail en Relais "Trail & Rock – Relais " :
 - 1er relais : 7km
Passage de relais (transfert dossard) à la Salle Des Fêtes de Tauxigny
 - 2nd relais : 6,3km

Pour les courses du **Dimanche 9 novembre 2025**, il sera donné à la salle des Fêtes de Tauxigny à :

- **8h30** pour le trail "La Vingt'N" (22 km),
- **9h00** pour le trail "La Douz'N" (13,5 km),
- **9h30** pour le trail des copines (7,5km duo).

Pour chaque course, les concurrents devront se placer sous les ordres du starter au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ.

Arrivée : elle se situe également à la salle des Fêtes de Tauxigny.

Article 5. Parcours

Les courses sont organisées sur le territoire des communes de Tauxigny et Tauxigny-St Bauld, à travers les rues du centre bourg, les chemins et sentiers environnants.

L'itinéraire a été déposé auprès des autorités compétentes et soumis à leur approbation.

Article 6. Agrément

Devant se dérouler sur la voie publique, cette manifestation sportive a fait l'objet d'un arrêté municipal concernant la circulation. Un service d'ordre propre à l'association sera adjoint au service d'ordre officiel. Il veillera particulièrement à assurer la régularité des épreuves. C'est ainsi que tout accompagnement (roller, vélo, moto ou voiture) non autorisé par le Comité d'Organisation est strictement interdit.

L'Association « **TOURS'N AVENTURE** », organisatrice de la manifestation, se réserve le droit de l'annuler sans préavis. Dans ce cas, les droits d'engagement seront remboursés.

Article 7. Inscriptions

Les droits d'engagement sont fixés à :

- 15 euros pour le trail « Trail&Rock » - Samedi 8 Novembre
- 15 euros pour le trail "Trail & Rock – Relais" - Le prix est pour les 2 personnes - Samedi 8 Novembre
- 14 euros par équipe pour le trail des copines - Dimanche 9 Novembre
- 14 euros pour le trail "La Douz'N" - Dimanche 9 Novembre
- 19 euros pour le trail "La Vingt'N" - Dimanche 9 Novembre

Cette somme est à régler au moment de l'engagement par Carte Bancaire sur le site d'inscription www.protiming.fr.

Attention, **il n'y aura pas la possibilité de s'inscrire sur place le jour de la course.**

Les inscriptions sur le site de Protiming fermeront le Mercredi 5 Novembre à 23h au plus tard.

Aucun remboursement des droits d'inscription, 15 jours avant la course, ne sera effectué par l'organisation.

Pour des raisons de sécurité et de plaisir du coureur les inscriptions seront limitées et réparties de la manière suivante :



- 300 coureurs pour le trail « Trail&Rock »
- 200 coureurs (soit 100 binômes) pour le trail « Trail&Rock - Relais »
- 350 coureurs pour le trail "La Vingt'N",
- 350 coureurs pour le trail "La Douz'N",
- 300 coureurs (soit 150 binômes) pour le trail des copines.

Aucun dossard ne sera délivré pour les courses si le droit et les formalités d'engagement n'ont pas été acquittés au moment de l'inscription.

Article 8. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 9. Conditions médicales d'inscription

Conformément à l'article II.A.3 de la réglementation des manifestations hors stade adoptée par le comité directeur de la Fédération Française d'Athlétisme, la participation à l'Even'Trail est subordonnée à la présentation :

- Licenciés majeurs ou mineurs : d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées
- Non licenciés majeurs : d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.
- Non licenciés mineurs : du questionnaire de santé disponible sur notre site, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'inscription à la compétition sportive nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de non contre-indication à la pratique sportive de moins de 6 mois. Le candidat devra également fournir une autorisation parentale.

Pour des raisons de sécurité, la participation à cette manifestation n'est pas autorisée aux personnes n'ayant pas le jour de la course :

- 16 ans pour le Trail & Rock, (pour les moins de 18 ans une autorisation parentale est exigée),
- 16 ans pour le Trail & Rock – Relais ; (pour les moins de 18 ans une autorisation parentale est exigée),
- 18 ans pour « La Vingt'N »,
- 16 ans pour « La Douz'N » (pour les moins de 18 ans une autorisation parentale est exigée),
- 16 ans pour le trail des copines (pour les moins de 18 ans une autorisation parentale est exigée).

Toute inscription qui ne comportera pas ces documents ou ne respectera pas ces règles de sécurité, ne sera pas prise en compte.



Article 10. Assistance médicale

Une assistance médicale sera assurée par Harmonie Ambulance et un médecin sur le parcours et à l'arrivée. Ceux-ci seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à débiter ou à poursuivre l'épreuve.

Article 11. Assurance

Les organisateurs ont contracté une assurance auprès de la MAIF qui leur garantit une couverture au titre des risques « service d'ordre » et responsabilité civile d'organisation.

L'association organisatrice « **TOURS'AVEVENTURE** » décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais état de santé (certificat médical obligatoire conformément à la loi 99.223 du 23 mars 1999). Les coureurs qui participent à l'Even'Trail courent sous leur propre responsabilité.

Article 12. Ravitaillement

Des points de ravitaillement liquides et solide sont prévus sur les parcours de « La Vingt'N » et de « La Douz'N » et à l'arrivée pour l'ensemble des parcours.

Pour le "Trail & Rock" (solo), un passage au ravitaillement (eau uniquement) sera possible à la zone de passage de relais, salle des fêtes de Tauxigny.

Il n'y aura pas de ravitaillements en cours de course pour le Trail Des Copines ainsi que le "Trail & Rock – Relais"

Les ravitaillements sur la course doivent être vus comme des compléments au ravitaillement personnel. Nous rappelons que l'épreuve doit être réalisée en auto-suffisance. Une réserve en eau est donc conseillée pour tous les parcours. Une réserve en eau est obligatoire sur le parcours du 26km.

Article 13. Chronométrage

Les concurrents peuvent effectuer le parcours à allure libre.

Pour le trail des copines, les deux féminines devront effectuer le parcours ensemble, le chronométrage étant arrêté au passage de la ligne d'arrivée de la deuxième concurrente.

Article 14. Classement

Pour chaque course, il est établi un seul classement général. Celui-ci comporte, la place, le n° de dossard, le nom et le prénom.

Ces classements sont portés à la connaissance des participants par affichage après chaque course et disponibles sur le site Internet (www.toursnaventure.com).

Article 15. Accueil – Dossards

Pour la course du Samedi 8 Novembre, les dossards pourront être retirés à compter de 17h30 jusqu'au plus tard 18h30 **sur le lieu de la course uniquement.**

Pour les courses du Dimanche 9 Novembre, les dossards pourront être retirés

- **La veille** de la course, chez Running Conseil Chambray : 45 Rue des Frères Lumière 37170 Chambray Les Tours. Stationnement conseillé sur le parking FASTHOTEL, Rue Etienne Cosson (à 150m du magasin).
- **Le jour de la course**, directement sur place : à compter de 7h30 jusqu'au plus tard 30 minutes avant le départ de la course considérée.

Les horaires et détails seront communiqués le site www.toursnaventure.com ainsi que sur notre page facebook dès que les informations seront disponibles. Les dossards devront obligatoirement être portés sur la poitrine et être bien visibles. L'usage d'un porte dossard (ceinture) est aussi autorisé. Chaque participant doit se munir d'épingles pour attacher son dossard. Une puce électronique servant au chronométrage



électronique, sera fournie à chaque concurrent (une puce par équipe pour le trail des copines) directement fixée sur le dossard. Dans un but éco-responsable, les dossards seront récupérés à l'arrivée de la course par l'organisation.

Dans un but éco-responsable, les dossards ainsi que les portes dossards du relais, seront récupérés à l'arrivée de la course par l'organisation.

Article 16. Récompenses

Un lot de participation sera remis à l'ensemble des participants.

Les 3 premiers du temps scratch hommes et femmes des trails (Trail & Rock, Douz'N et Vingt'N) seront récompensés, ainsi que les 3 premières équipes du trail des copines.

Pour le Trail & Rock – Relais, nous récompenserons au scratch les 3 premières équipes féminines, 3 premières équipes masculines et 3 premiers duos mixtes.

Article 17. Conditions générales

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant et ou pendant les épreuves de l'Even'Trail.

Article 18. Droit d'image

Les concurrents autorisent, par leur engagement, l'organisation à utiliser les images fixes (photos) ou audiovisuelles (drone) sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'Even'Trail, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Article 19. CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

Article 20. Annulation/Modification de la course

L'Organisateur et la Préfecture se réservent la possibilité de modifier voire d'annuler les épreuves en cas de force majeure. Dans l'hypothèse où l'épreuve devait être modifiée, annulée ou interrompue pour toute raison ne dépendant pas de l'organisateur, en particulier travaux, décisions des autorités publiques, risques d'intempéries, risques sanitaires etc... l'organisateur n'encourra aucune responsabilité à l'égard des concurrents. Les frais d'inscription ne pourront être remboursés. Les concurrents renoncent à toute réclamation ou demande de remboursement même partielle du fait de cette modification ou annulation.

Enfin les distances annoncées pourront évoluer pour répondre aux contraintes des intempéries mais également conditions particulières sur le site de course (déviation, travaux et autres).